



**REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives**

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

DIRECTIVE

**Critères de passage en classe supérieure
pour les classes de travail**

01.01.2018 - 31.12.2018

La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 8.3 à 8.3.3 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.

1. PRINCIPE

Le même chien peut participer le même jour seulement à un concours. Il n'est pas possible de changer de classe le même jour de concours.

Chaque chien doit fournir les résultats nécessaires pour passer en classe supérieure avant de courir dans la classe supérieure. Déterminants sont les résultats obtenus lors des concours officiels d'agility dans l'espace d'une période nécessaire pour passer en classe supérieure de 24 mois, c'est à dire la durée entre le premier et le dernier résultat nécessaire ne doit pas être plus long que 24 mois. **Dans le cas du passage facultatif, le premier concours dans la classe supérieur doit être également au cours des 24 mois depuis atteindre le premier résultat nécessaire.**

Pour repasser en classe supérieure seuls les résultats obtenus après la date de relégation comptent.

Le résultat de tous calculs mentionnés des pourcentages est de principe arrondi au prochain nombre entier.

2. PASSAGE EN CLASSE SUPÉRIEURE

Les critères de passage en classe supérieure sont réglés dans art. 8.3. et suivants. Cette directive règle en plus le nombre de résultats nécessaires. Il en résulte les dispositions suivantes.

2.1 Large

2.1.1 Passage facultatif en classe supérieure

De la classe A à la classe 1 : 3x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale

De la classe 1 à la classe 2 : 5x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale

De la classe 2 à la classe 3 : 3x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale et dans les premiers 10% des concurrents et au maximum rang 3

2.1.2 Passage obligatoire en classe supérieure

De la classe A à la classe 1 : 3x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale et dans les premiers 10% des concurrents et au maximum rang 3

De la classe 1 à la classe 2 : 3x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale et dans les premiers 10% des concurrents et au maximum rang 3

De la classe 2 à la classe 3 : 8x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale et dans les premiers 10% des concurrents et au maximum rang 3

2.2 Small & Medium

2.2.1 Passage facultatif en classe supérieure

De la classe 1 à la classe 2 : 5x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale

De la classe 2 à la classe 3 : 4x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale et dans les premiers 10% des concurrents et au maximum rang 3

2.2.2 Passage obligatoire en classe supérieure

De la classe 1 à la classe 2 : 5x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale et dans les premiers 10% des concurrents et au maximum rang 3

De la classe 2 à la classe 3 : 8x qualification « excellent » avec 0 point de pénalité totale et dans les premiers 10% des concurrents et au maximum rang 3

3. VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 29.11.2017 et entre en vigueur le 01.01.2018. Elle remplace toutes autres directives édictées dans ce contexte.

Remo Müller
Président CTAMO

Philip Fröhlich
Vice-président CTAMO